

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 août 2015

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS, Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI, Nicolas GEY.

Absente non excusée : Françoise MARTIN.

Secrétaire de séance : Jean-Paul ROY.

La séance est ouverte à 20h35.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil, à l'unanimité

2/ Vente Chenu/Audic : Les acheteurs de la « Manette » acceptent d'acheter le terrain communal pour la somme de 5€ le M² et de payer toutes les charges inhérentes à cette vente. Le CM accepte à l'unanimité la vente de cette parcelle.

3/ Projet de route forestière : il est demandé au CM de délibérer sur le marquage, par l'agent ONF, des bois qui seront coupés pour la réalisation de la route forestière qui servira à sortir les grumes de la forêt communale. Un débat s'engage au sein du CM sur le refus de l'ONF de rendre carrossable le bout de la sommière de « Notre Dame », nous obligeant ainsi à détruire 2 hectares de forêt. Cet amer constat a été évoqué le jour même avec l'agent ONF au cours d'une réunion avec le Maire et le 1^{er} adjoint. Il est demandé au Maire de faire une ultime démarche auprès de l'ONF, mais en attendant et pour ne pas compromettre les travaux de voirie, il était important que le CM prenne cette délibération. Le CM accepte à la majorité (1 voix contre et 1 abstention) la réalisation de ce marquage par l'ONF.

4/ Projet de travaux d'assainissement et de voirie : Le projet modifié par le cabinet Verdi est présenté au CM. Le montant des travaux d'assainissement est estimé à 280 393,30 € et de voirie à 376 820,00 € soit un total de 657 213,30 €. Il est probable que ce prix sera revu à la baisse après consultation des entreprises. Après délibération, le CM accepte à l'unanimité ce projet et le plan de financement prévisionnel (présenté au CM du 18 août). Le CM autorise le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau. Le dossier sera déposé comme prévu au 1^{er} septembre.

La séance est levée à 22h30.